

Délibération n°230050

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI

Absents : Florence PORTRA (pouvoir donné Sophie ESCORISA GRIMAUD), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Stéphanie ALVERNHE), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Jean-Marc NADAL), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 19/09/2023 Date d’Affichage : le 19/09/2023
Date de mise en ligne de la délibération : le 27/09/2023

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 14	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :
ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le Maire expose :

*Lors de la construction du lotissement de cœur de village à la fin des années 80, les propriétaires ont rétrocédé à la commune les voiries et trottoirs par une procédure d’abandon de terrain à la commune.
Il s’avère qu’une parcelle importante a été oubliée et est toujours privée, alors qu’elle constitue une partie d’une voie communale.
Le propriétaire a fait savoir son souhait de régulariser cet oubli.*

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** l’acquisition à l’euro symbolique des parcelles suivantes :

PROPRIETAIRE	PARCELLE	CONTENANCE	ADRESSE
SCI La Roseraie	AO 73	2 101 m ²	Rue Francis Carco et rue René Bazin

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer les actes et avenants nécessaires à ces cessions à la commune qui seront établis par l’Office notarial du 24 rue de Genève 81 000 Albi (notaire : Me CELESTE VIGNAT).

- **PRECISE** que l’ensemble des frais relatifs à ces cessions sera à la charge de la commune du Séquestre.

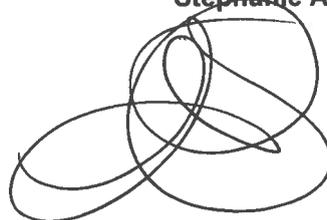
Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 25 septembre 2023


Le Maire,
Gérard POUJADE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and curves, positioned below the printed name of the secretary.



